



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la modification n°8 du PLU de Corbara

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Corbara. Cette modification porte sur des adaptations réglementaires et sur des évolutions d'emplacements réservés. Au terme de cette enquête publique, ce document est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

Préalablement à l'enquête publique, le dossier a été adressé à l'ensemble des Personnes Publiques Associées (Préfet de la Haute Corse, Président de la Collectivité de Corse, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, PETR Pays de Balagne, Communauté de Communes Ile-Rousse - Balagne, section régionale de conchyliculture). La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a été saisie dans le cadre de la procédure dite du cas par cas le 9 juillet 2019.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs, du lundi 16 septembre 2019 au mercredi 16 octobre 2019 inclus.

Madame Caroline De Lucia a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Les pièces du dossier (note de présentation, règlement, plans de zonage, liste des emplacements réservés) ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie de Corbara pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture. Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune (www.corbara.fr, rubrique Vie locale / urbanisme). Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations ou propositions sur le registre d'enquête publique (version papier) déposé à cet effet et/ou par voie électronique sur le registre dématérialisé (à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1538>) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1538@registre-dematerialise.fr. Pour être recevable, toute observation (courrier ou courriel) devra être formulée durant la période de l'enquête. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique au service urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce service.

Le public pourra également adresser ses observations écrites à la commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Corbara
À l'attention de M^{me} De Lucia,
commissaire-enquêteur
Enquête publique modification PLU n°8
Lieu-dit Casavecchielle
20256 CORBARA

La commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Corbara aux jours et heures suivants :

Lundi 16 septembre 2019
 de 9h00 à 12h00
 (début de l'enquête)
Mercredi 25 septembre 2019
 de 9h00 à 12h00
Vendredi 04 octobre 2019
 de 14h00 à 16h00
Mercredi 16 octobre 2019
 de 14h00 à 16h00
 (fin de l'enquête)

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Corbara le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêteur sera adressée au Préfet du Département de Haute-Corse et au Président du Tribunal Administratif de Bastia. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Corbara aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, lorsque la commissaire-enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire,
 Paul Lions